

## **COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021**

Séance du 24 juin 2021, L'an deux mil vingt et un,  
Le vingt-quatre juin deux mil vingt et un à vingt heures trente.  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de  
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

**Étaient présents :** Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, M. Jérôme LANDAIS, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, Mme Elodie TRICOT, Mme Viviane MOLS, Mme Frédérique MARCADET, M. Davide COUTANT, M. Patrick PUIGRENIER.

**Était absent excusé :** M. Damien CHEHERE, M. François GOLDWASSER

**Étaient absents et représentés :** Mme Cécile LECOMTE (procuration à M. Patrick PUIGRENIER), M. Antoine CHEVREUX (procuration à Mme Brigitte GESLIN),

**Secrétaire de séance :** M. Patrick PUIGRENIER

**DATE DE CONVOCATION :** 18 juin 2021

**Nombre de conseillers en exercice :** 19

**Quorum :** 10

**Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance :** 15

### **Délibération n° 2021/06-01/01**

#### **Travaux de voirie – Réfection des trottoirs et assèchement rue du Clos de la Pierre**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que les trottoirs rue du 8 mai, rue de la Fosse Poirier (une partie), place Henri IV (bas de la place), et route de Varennes sont très dégradés, et qu'au niveau de la rue du Clos de la Pierre, face au cimetière, lors des fortes pluies l'eau stagne sur la chaussée et devient impraticable.

Monsieur BEAUDOUIN conseiller développement-aménagement a fait un estimatif des travaux qui s'élève à 40620 € pour la réfection des trottoirs (avec création de passage piétons), et 10000 € pour l'assèchement de la rue du clos de la Pierre.

Madame le Maire propose de lancer la consultation pour ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à lancer une consultation pour les travaux de réfection des trottoirs cités ci-dessus, et de l'assèchement de la rue du Clos de la Pierre
- Autorise Madame le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération n° 2021/06-01/02**

#### **Travaux de voirie**

#### **Pacte Régional pour la ruralité**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, que divers travaux de voirie vont être engagés sur la commune : rechargement de la voie communale de Souvigné, VC 7, trottoir devant l'ancien garage, route d'Angers, trottoirs St Martin Villenglose, divers points à temps, réfection des trottoirs rue du 8 mai, route de Varennes, rue de la Fosse Poirier (en partie), place Henri IV (bas de la place), assèchement de la rue du Clos de la Pierre (face au cimetière), et propose de solliciter la subvention Pacte Régional pour la ruralité selon les détails ci-dessous :

## 1 – Estimation détaillée du projet :

DEPENSES (€ HT)	Total HT
<i>Rechargement voie communale de Souvigné (VC7)</i>	36930.60 €
<i>Trottoir devant l'ancien garage, route d'Angers</i>	1190.55 €
<i>Trottoir St Martin Villenglose</i>	2032.50 €
<i>Points à temps</i>	16951.10 €
Réfection des trottoirs (estimatif)	40620.00 €
Assèchement rue du Clos de la Pierre	10000.00 €
Total des dépenses	107724.75 €

## 2 – Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT)	Total HT
<i>Région, pacte régional pour la ruralité (fonds Régional de développement des communes)</i>	21544.95 €
<i>Fonds d'urgence voirie, communauté de communes du Pays de Château-Gontier</i>	15400.00 €
Fonds propre	70779.80 €
TOTAL	107724.75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'estimation détaillée du projet et le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à solliciter la subvention de la Région, pacte régional pour la ruralité (fonds Régional de développement des communes),
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## Délibération n° 2021/06-01/03

### **Réhabilitation des toilettes publiques – Place Henri IV**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il y a lieu de réhabiliter les toilettes publiques Place Henri IV, sachant qu'une partie n'est plus utilisable suite aux travaux de la Place Henri IV. Les toilettes vont être transférées dans l'ancien local des sans domiciles fixes, et la partie actuellement « toilettes » va être démolie. Il avait été évoqué d'installer des toilettes automatiques, le coût étant trop élevé, un devis a été demandé à MJ Charpente de St Denis d'Anjou pour la réhabilitation des toilettes. Le montant du devis s'élève à 15368.68 € net (MJ Charpente n'est pas éligible à la TVA), comprenant l'habillage des façades intérieurs et extérieurs, création d'un mur de séparation pour le local technique avec pose d'une porte métallique, pose de nouveaux sanitaires et système d'éclairage à détecteur de mouvements, dépose porte extérieure existante, élargissement du cadre, pose d'une porte aux normes « handicapés ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la réhabilitation des toilettes publiques Place Henri IV,
- Accepte le devis de MJ Charpente d'un montant de 15368.68 € net, selon le descriptif joint.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## Délibération n° 2021/06-01/04

### **Demande de subvention départementale au titre du plan Mayenne Relance – volet communal** **Création du passage Place Henri Iv et réhabilitation des toilettes de la Place**

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département du plan Mayenne Relance. Une enveloppe de 4 millions d'euros est destinée à soutenir l'investissement public local des communes mayennaises. Sa répartition se fait sur les mêmes bases que les contrats de territoires.

Chaque commune de moins de 10 000 habitants se verra donc accorder une dotation forfaitaire. Elle sera libre de l'affecter aux investissements qu'elle juge elle-même prioritaires.

La dotation pour la commune est de 26615.00 €, cumulable avec d'autres dispositifs de subvention du Département existants dans la limite d'un taux d'intervention du Département s'élevant à 80 % maximum du coût total HT.

Afin d'obtenir un impact rapide sur l'économie locale, les opérations d'investissement devront avoir été engagées **au 31 décembre 2021**.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation aux projets suivants :

#### **1 - Description détaillée des projets :**

Suite à l'aménagement de la place Henri IV et du transfert de la supérette, la commune a décidé de mettre en sécurité un bâtiment et de créer une voie piétonne pour aller de la rue des Juifs à la place Henri IV, sans passer par la Grande Rue. Cette voie piétonne s'intégrera dans la création d'une liaison douce autour du village. De plus la place ayant été aménagée, il y a lieu de réhabiliter et de mettre aux normes les toilettes publiques, puisque cette place est un point de départ des randonneurs.

#### **2 – Calendrier prévisionnel des projets :**

Début des travaux : 1<sup>er</sup> septembre 2021

Fin des travaux : 31 octobre 2021

#### **3 – Estimation détaillée des projets :**

<b>Bâtiment passage Place Henri</b>	
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	2106.00 €
<i>Travaux de ravalement et option</i>	41598.20 €
<i>Réfection de la toiture</i>	6883.80 €
<i>Menuiseries</i>	7932.50 €
<i>Travaux voirie (divers)</i>	15905.00 €
<i>Travaux éclairage public</i>	4766.83 €
<b>Réhabilitation des toilettes, montant net, pas de TVA</b>	15368.68 €
Total des dépenses	94561.01 €

TOTAL HT	79192.33 €
TVA (20 %)	15838.47 €
TOTAL TTC	95030.79 €
TOTAL NET	15368.68 €
TOTAL	110399.47 €

#### **4 – Plan de financement prévisionnel :**

RECETTES (€ HT)	Total HT
<i>Département (Mayenne Relance)</i>	26615.00 €
<i>ETAT (DSIL)</i>	23408.40 €
<i>Région (aménagement urbain des Petites Cités de Caractère)</i>	26757.70 €
<i>Fonds propres de la commune</i>	20779.91 €
TOTAL	94561.01 €

#### **5 – Durée d'amortissement et date de mise en service de l'équipement :**

La commune n'amortira pas ces biens et seront mis en service à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Les opérations proposées étant cohérente avec les schémas départementaux, je vous propose de *les* retenir dans le cadre de notre dotation « Mayenne Relance – volet communal ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le projet de création du passage de la Place Henri et réhabilitation des toilettes et retient le calendrier des travaux,
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du plan Mayenne Relance – volet communal, d'un montant de 26615.00 €,
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire,  
Dominique de VALICOURT

